

POL4840-30
 SYSTÈME POLITIQUE MONTRÉALAIS

Mercredi, de 18 h à 21 h | Session d'hiver 2015 | 3 crédits

Chargé de cours : M. Florent Michelot

Courriel : POL4840@florent.michelot.info

Bureau :

Téléphone : 514 987-3000, poste

SOMMAIRE

Présentation du cours.....	1
Descriptif officiel.....	1
Commentaires du chargé de cours.....	1
Bibliographie sommaire.....	2
Exigences et évaluations	2
Entente d'évaluation avec les étudiants.....	2
Liste des travaux et notation.....	3
Plagiat et tricheries.....	5
Politique 16 sur le harcèlement sexuel.....	6
Plan de cours.....	6
Introduction et mise en contexte	6
I. Structures politico administratives montréalaises	7
II. L'exercice de la démocratie municipale.....	7
Examens	8
Rappels	8
Centre Paulo Freire	8
Réserve des cours en science politique.....	8

PRÉSENTATION DU COURS

DESCRIPTIF OFFICIEL

Aperçus historiques sur le développement urbain de Montréal et de l'agglomération.
 Étude des caractéristiques institutionnelles majeures de la ville de Montréal et de la communauté urbaine de Montréal.
 Analyse de la configuration des forces politiques et économiques montréalaises (groupes de pression, comité de citoyens, partis politiques).
 Fondements de la dynamique des relations entre Montréal, la C.U.M. et les autres instances gouvernementales actives dans l'agglomération montréalaise.

COMMENTAIRES DU CHARGÉ DE COURS

Cet enseignement a pour objectif principal de **familiariser l'étudiant avec les grands principes et enjeux qui régissent la structure et les modalités de fonctionnement des organismes et des appareils publics de la ville de Montréal et de son agglomération.**

Appuyé par des exposés théoriques ou des études de cas de praticiens et d'acteurs publics et à l'aune des grands principes développés en cours, l'étudiant sera amené à comprendre et à analyser les grandes problématiques contemporaines du milieu municipal montréalais. Il vise à apporter une réflexion autonome quant aux aspects structurels (lois, administration, ressources humaines, etc.) et sectoriels (économie, droit, programmes et politiques publiques, etc.) qui animent l'administration et les différents réseaux du secteur public.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

À chaque séance, une bibliographie thématique sera fournie aux étudiants pour la séance suivante.

Cependant, les ouvrages suivants sont centraux pour la compréhension de la matière :

- BOURASSA, G. LÉVEILLÉE, J. : Le système politique de Montréal, Cahier de l'ACFAS no 43, 1986.
- LINTEAU, P.-A. : Histoire de Montréal depuis la Confédération, Boréal, 1992
- MARSAN, J.-C. : Montréal en évolution, Fides, 1983 (réédition Méridien, 1994)

NB : La lecture des textes et de certaines analyses contemporaines constitue un élément indispensable à la réflexion universitaire. Aucune séance n'impose la lecture de tous les textes, néanmoins vous devez vous assurer de maîtriser les enjeux du cours. Aussi, une bonne connaissance de l'actualité est fondamentale. L'étudiant est ainsi invité à se tenir informé par un ou plusieurs journaux de presse écrite.

EXIGENCES ET ÉVALUATIONS

Selon l'entente à convenir avec le groupe, l'évaluation est progressive et comporte trois modalités obligatoires. Le chargé de cours sera disponible pour l'encadrement pédagogique en vue de la préparation des examens et séminaires

ENTENTE D'ÉVALUATION AVEC LES ÉTUDIANTS

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

LISTE DES TRAVAUX ET NOTATION

TRAVAUX

TRAVAIL N^o1 : RAPPORT D'OBSERVATION

30 % de la note finale

Séance 9 ou 13

OPTION A

Les étudiants doivent assister à une séance d'une assemblée métropolitaine ou municipale (conseil municipal de la ville ou conseil d'arrondissement par exemple). Ils devront effectuer un compte-rendu de cette assemblée qui témoigne d'une approche ethnographique.

- **Attente :**

100 % : Compte-rendu de cette assemblée, en témoignant d'une approche ethnographique.

- **Exigences :**

4 à 5 pages, interligne double. Remise au chargé de cours **à la séance 9**. Le travail devra être déposé sur le blogue pol4840.uqam.ca.

OPTION B

Quatre étudiants pourront aussi prendre en charge l'accueil d'un invité à une séance¹. Ils devront présenter une note de mise en contexte au chargé de cours et à leurs collègues de groupe, à la séance précédant l'invitation (document d'une page, interligne double).

Un document, faisant le bilan de l'activité et la mettant en perspective sur les plans juridiques et sociologiques, devra ensuite être produit.

- **Attente :**

1. 40 % et 20 % : Note de mise en contexte et coanimation.
2. 40 % : Compte-rendu de l'activité.

- **Exigences :**

1. 1 page, interligne double. Remise au groupe la semaine précédant l'invitation.
2. 3 à 4 pages, interligne double. Remise au chargé de cours **à la séance 9**, pour les invités des séances 4 et 8, **ou à la séance 13**, pour les invités des séances 10 et 11. Le travail devra être déposé sur le blogue pol4840.uqam.ca.

TRAVAIL N^o2 : SIMULATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

30 % de la note finale

Séance 13

En début de séance, les étudiants devront présenter un sommaire, au chargé de cours et à leurs collègues de groupe, présentant une proposition d'intervention de la Ville

Les étudiants disposeront de six minutes pour en présenter les grandes lignes à l'oral.

- **Attentes :**

1. 50 % : Établir une note de préparation pour une politique publique montréalaise.
2. 50 % : Présenter son dossier au groupe.

- **Exigence :**

1. 3 à 4 pages, format Légal 8,5"x14", interligne double. Remise au groupe **le jour de la séance 13**. Le travail devra être déposé sur le blogue pol4840.uqam.ca.
2. Développer un exposé oral synthétique au groupe en un temps limité.

¹ La liste des invités sera présentée à la première séance du cours

TRAVAIL N°3 : EXAMEN FINAL

30 % de la note finale

Séance 14

Examen de 2 h 30 de fin de session, **à la séance 14**, sur l'ensemble du cours.

- **Attentes :**

Répondre à 2 questions au choix par 2x3 énoncés :

1. 75 % : 1 question d'ordre théorique avec réponse développée.
2. 25 % : 1 question d'actualité mobilisant les connaissances générales et la matière de l'enseignement.

- **Exigences :**

1. 3 pages manuscrites, maximums.
2. 1 page manuscrite, maximum.

PARTICIPATION EN CLASSE

10 % de la note finale

- Pertinence de la réflexion
- Capacité à apporter une lecture critique des faits/de l'actualité au regard de la matière
- Écoute active des partenaires de classe
- Etc.

NB :

Les exigences pourront être modulées suivant le nombre d'étudiants inscrits au cours (cf. notamment travail 1 et 2). Une page Moodle est attachée à ce cours. Elle constitue un outil indispensable au cours.

BARÈME DE NOTATION

Note ²	Intervalle
A+	[92,5 – 100]
A	[88,5 – 92,5)
A-	[84,5 – 88,5)
B+	[81,5 – 84,5)
B	[78,5 – 81,5)
B-	[74,5 – 78,5)
C+	[71,5 – 74,5)
C	[68,5 – 71,5)
C-	[64,5 – 68,5)
D+	[62,5 – 64,5)
D	[59,5 – 62,5)
E	[0 – 59,5)

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères généraux de correction :

- Évaluation des connaissances abordées en séances et dans les lectures : 40 % de la notation.
- Structure, cohérence et clarté des arguments présentés : 40 % de la notation.
- Mobilisation d'éléments de culture générale (actualité, lectures personnelles, sens critique) : 20 % de la notation.
- Qualité de la langue française : les fautes pourront influencer négativement la note des travaux à hauteur d'un maximum de 10 %.

Les retards dans la remise des travaux seront pénalisés à raison de 10 % de la note par jour de retard. Sauf raison valable, aucun travail ne sera accepté au-delà de sept jours de retard.

² Grille de conversion du Département de science politique

Les étudiants sont invités à respecter les modèles de présentation des travaux mis au point par le département de science politique³.

PLAGIAT ET TRICHERIES

POLITIQUE À L'ÉGARD DU PLAGIAT ET DE L'EMPLOI DES SITES WEB

Voici la résolution officielle du département de science politique à l'égard du plagiat :

« Tous les professeurs et chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiats, fraude, tricherie et falsification de documents.

Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours, ...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire. »

Sera passible d'une mention d'échec quiconque :

- recopie sans guillemets des propos qui ne sont pas les siens (livres, articles, sites web, etc.) ;
- ne fournit pas la source exacte de ses références ;
- présente un texte constitué en majorité de citations ou de textes paraphrasés.

Par ailleurs, il est généralement déconseillé de s'appuyer sur des sources ou des propos issus de l'Internet. Ces emprunts ne seront pas considérés, dans la plupart des cas, comme étant des sources universitaires recevables (sauf indication contraire : périodique scientifique publié en ligne, chapitre d'ouvrage savant numérisé, etc.). Vous êtes réputés savoir reconnaître la qualité universitaire d'une référence.

RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Extrait du règlement n° 18 de l'UQÀM sur les infractions de nature académique⁴ :

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

³ Voir l'ensemble des recommandations au <https://politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/425-appendices-guide-de-methodologie.html>

⁴ Document complet consultable au http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_18.pdf

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

VOIR AUSSI

Sur le sujet, voir aussi :

- o <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>
- o http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/index.html

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

PLAN DE COURS

Cours et dates	Titre	Matière et axes d'analyses
INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE		
Cours 1 7 janv.	Présentation et discussion du plan de cours avec les étudiants	
Cours 2 14 janv.	Montréal, un regard croisé entre chiffres et histoire. Urbanité et politique.	Perspective historique et données sociodémographiques Évolution de la gouvernance et de la métropolisation : des annexions aux fusions, quel sentier de dépendance au sein de la gouvernance montréalaise?

I. STRUCTURES POLITICO ADMINISTRATIVES MONTRÉALAISES

Cours 3 21 janv.	Cadre juridique et politique de Montréal	La charte et les structures du pouvoir à travers les époques. Le cadre opérationnel des services municipaux de l'administration montréalaise L'administration budgétaire et l'information aux citoyens.
Cours 4 28 janv.	La réforme de 2003 : quel choix de décentralisation et de démocratie pour Montréal?	Invité-e à déterminer Une lecture analytique des projets décentralisateurs au Québec La dernière réforme de décentralisation territoriale au Québec : rupture ou continuité?
Cours 5 4 févr.	La métropolisation de Montréal et sa gouvernance, de la CUM à la CMM	Aspects institutionnels : - Quelles législations et structures municipales? - À quelle échelle?
Cours 6 11 févr.	Le système électoral montréalais : codifier la vie politique et garantir la participation du plus grand nombre	<i>Séance de transition avec la partie II du cours.</i> Montréal : en raison de sa taille, une exception dans la vie politique municipale québécoise. Quels outils pour contrôler la vie politique dans un contexte de désintéressement pour la politique municipale?

II. L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE

Cours 7 18 févr.	La démocratie représentative à Montréal : Institutions et pratiques	L'exercice de la représentation au palier municipal Les deux modèles administration/politisation du palier de représentation. L'évolution de la Charte montréalaise Démocratie municipale, une politisation des villes?
Cours 8 Date à déterminer (2 ^e moitié de février)	<i>Cours-conjoint à l'ÉNAP de Montréal</i> Principes et enjeux des politiques municipales : des préoccupations panquébécoises	Invité : Remy Trudel, professeur à l'ÉNAP et ancien ministre des Affaires municipales
Cours 9 11 mars	Les partis politiques municipaux montréalais Travail n°1 : • Option A- Dépôt de l'observation d'une séance d'une assemblée • Option B- Dépôt du rapport des séances 4 et 8	Les partis politiques municipaux : - Quelles évolutions idéologiques? - Quelles transformations de la démocratie montréalaise?
Cours 10 18 mars	La démocratie municipale montréalaise : une dimension participative?	Invité-e à déterminer Comment concilier les communautés locales? L'exemple du participatif sur le plan budgétaire.
Cours 11 25 mars	Les mouvements urbains montréalais	Invité-e à déterminer Développement économique du Grand Montréal Problèmes métropolitains et politiques urbaines
Cours 12 1 ^{er} avril	<i>Déplacement à l'Hôtel de Ville</i> Dialogues avec les acteurs de l'Hôtel de Ville de Montréal	Rencontres avec des acteurs de la vie politique municipale et séances d'échanges.

EXAMENS

Cours 13
8 avril

Le cours débutera à 17 h 30

Travail n°1 :

- **Option B-** Dépôt du rapport des séances 10 et 11

Travail n°2 :

- Dépôt du mémoire au groupe
- Simulation de Comité exécutif

Cours 14
15 avril

Travail n°3 :

- Examen final

RAPPELS

CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

RÉSERVE DES COURS EN SCIENCE POLITIQUE

Depuis septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.